

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 JUIN 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 11
 Pouvoirs : 1
 Votants : 12

Date de convocation et d'affichage :

12 juin 2025

Numéro :

D20250619-128

Objet :

 Passerelle en Dombes :
 demande de subvention

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	P. POTTIER

 Secrétaire de séance élu : **Philippe POTTIER**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'article L 2311- 7 du code des général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°D2020_07_05_099 du 30 juillet 2020 portant délégation au Bureau pour l'instruction des demandes d'attribution de subventions reçues, d'un montant inférieur ou égal à 8 000 €, et le cas échéant les attribuer.

L'association Passerelle en Dombes sollicite la Communauté de Communes de la Dombes pour une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation d'une pièce de théâtre « Vivre et travailler en Dombes ».

Il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Passerelle en Dombes.

Compte-tenu de la forte réduction de la part de fraction de TVA attribuée à la CCD, qui avait entraîné la décision de réduire de 20% de nombreuses subventions, de ne pas accorder de nouvelle subvention en 2025 et dans un souci d'équité,

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas attribuer** de subvention à l'Association Passerelle en Dombes dans le cadre de leur pièce de théâtre « Vivre et travailler en Dombes ».

Ainsi fait et délibéré, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Philippe POTTIER



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

